



## **Les fédérations CGT, FO et SUD dénoncent l'acharnement contre des syndicalistes de l'Association ANRAS <sup>1</sup>.**

Suite à la plainte déposée le 10 juin 2013 par l'ex-directrice adjointe de l'Association ANRAS, quatre délégués syndicaux centraux (CFDT, CGT, FO, SUD) sont convoqués devant un Juge d'Instruction lundi 19 mai 2014, en vue d'une éventuelle mise en examen au motif d'avoir écrit des propos injurieux et outrageants dans un tract intersyndical. Un militant du siège de l'Association est également convoqué pour l'avoir affiché.

L'avocat de l'intersyndicale et les trois fédérations syndicales CGT, FO et SUD considèrent que les propos qui sont retenus ne sont ni injurieux, ni outrageants.

Aujourd'hui, il existe une volonté de travailler dans un climat social apaisé, partagée par les organisations syndicales et le nouveau directeur général (nommé en février dernier). Il serait regrettable que le Conseil d'Administration perdure dans sa volonté de criminaliser l'activité syndicale. Dans l'intérêt de la prise en charge des résidents et pour améliorer les conditions de travail des salariés, le CA doit impérativement tourner la page ! A cette fin, l'intersyndicale CGT, FO et SUD demande au Conseil d'administration de l'ANRAS de retirer sa (ou ses) plaintes contre les syndicalistes.

**Pour les Fédérations CGT, FO et SUD, faire respecter les droits à revendiquer, à lutter pour plus de justice sociale relève de la pratique militante.**

**Ce n'est certainement pas l'acharnement à la judiciarisation de l'activité syndicale qui permettra de faire avaler la pilule du « pacte de responsabilité » de la casse des services publics et de la protection sociale.**

**CGT, FO et SUD lancent un appel à venir en nombre  
soutenir les salariés mis en cause, lors du rassemblement prévu  
lundi 19 mai 2014, à 14 heures,  
devant le TGI de Toulouse (Allée Jules Guesde)  
mais aussi à envoyer des motions de soutien  
aux fédérations CGT, FO et SUD qui les transmettront.**

**La liberté de se syndiquer et de militer n'est pas un délit mais un droit fondamental.**

Le 16 mai 2014.

<sup>1</sup> Cette association gère 35 établissements dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, dans les secteurs de la protection de l'enfance et de la jeunesse, du handicap enfants/adultes et des personnes âgées ; environ 1.700 salarié-es prennent en charge près de 2.000 usagers..

**Contacts :** Fédération CGT SANTE ACTION SOCIALE . Tél. 01 55 82 87 81 Mel : sg@sante.cgt.fr  
Fédération FNAS-FO. Tél. 01 40 52 85 80 Mel : lafnas@fnasfo.fr  
Fédération SUD/SANTE SOCIAUX. Tél. 01 40 33 85 00 Mel : contact@sudsantesociaux.org

